

Peine capitale

Dans le système parlementaire britannique qui est le nôtre en vertu de la constitution, il n'est pas anticonstitutionnel de tenir des référendums ou des plébiscites, mais cela va à l'encontre de l'esprit général de notre système. Je crois que, dans toute l'histoire du Canada, il n'y a eu, au niveau fédéral, que deux plébiscites, mais aucun référendum. Je fais la distinction. En général, tous les électeurs participent à un référendum, dont les résultats ont force de loi sans autre intervention du Parlement, du conseil municipal ou de l'assemblée législative. Par contre, nous avons tenu un plébiscite deux fois depuis un siècle, soit sur la conscription et sur la consommation des boissons alcooliques. C'est cela qui s'appelle un plébiscite. A la suite du vote, le gouvernement devait encore faire régler la question au Parlement. Comme vous le savez, lors du référendum sur la conscription, le gouvernement n'a pas tout à fait agi selon les résultats estimant que cela contribuerait à diviser le pays. Il en fut de même au début du siècle lors du référendum sur l'alcool.

En Grande-Bretagne, la seule occasion où un plébiscite ou un référendum ait eu lieu, ce fut lors de l'adhésion au marché commun et là encore ce fut un plébiscite et non un référendum.

Le fait que ce procédé ne soit pas coutumier dans le système parlementaire britannique ne signifie pas qu'il ne puisse pas être utilisé. Je maintiens cependant que ce n'est pas la bonne façon de régler des questions complexes qui mettent en jeu des sentiments.

Pendant son discours, mon vis-à-vis a parlé des sondages d'opinion publique. Il a affirmé que ces sondages avaient maintes fois établi que le public canadien était en faveur de la peine capitale. Est-on en train de nous dire, je le demande à la Chambre, que nous devons nous en remettre aux résultats des sondages d'opinion pour savoir comment gouverner?

M. Kempling: C'est ce que vous faites?

M. Pepin: Non, nous gouvernons en votant.

M. Allmand: Ce n'est pas là la façon dont les gouvernements qui se réclament du régime parlementaire britannique gouvernent depuis plus de 600 ans, et ce n'est pas là non plus la façon dont ils doivent gouverner. Je conviens avec le député que trop souvent certains gouvernements cherchent à gouverner au moyen de sondages.

M. Kempling: Votre gouvernement est de ceux-là.

M. Allmand: Je soutiens qu'ils ont tort. Ils foulent au pied la tradition dont s'inspire notre régime et qui fait que les partis doivent se faire élire en raison de leurs programmes et de leur philosophie politique, qu'elle soit conservatrice, libérale, socialiste ou autrement. Quand un parti est porté au pouvoir, il doit gouverner en appliquant la politique qu'il a préconisée.

Gouverner en tenant compte des résultats des sondages d'opinion, c'est faire fi de la tradition du régime parlementaire britannique.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Si nous devons prendre une décision par référendum à l'égard de cette question très complexe et chargée

d'émotion, qui est en fait une question de vie et de mort, car il en va de la vie de certaines personnes, il me semble que tout le débat tiendrait davantage de l'émotion que de la raison et de l'entendement.

Je m'oppose également à ce que cette question de la plus haute importance soit décidée par voie de référendum ou de consultation populaire, car le résultat dépendra beaucoup de la façon dont on aura formulé la question. Certes, quand on effectue un sondage d'opinion publique ou qu'on tient un référendum ou une consultation populaire dans une localité ou dans un pays où toute une série de meurtres horribles ont été commis et ont bouleversé les habitants—ils ont d'ailleurs parfaitement raison d'en être bouleversés—et qu'on demande aux gens s'ils sont en faveur ou contre l'imposition de la peine capitale aux personnes reconnues coupables de meurtre, c'est sûr qu'ils vont répondre oui. Vous offrez à des citoyens traumatisés parce que des meurtres ont été commis dans leur localité une solution qui réglerait la question de ces actes criminels et vous leur demandez si, oui ou non, ils sont d'accord.

La façon de poser la question est très importante. J'ai vu un sondage d'opinion où au lieu de répondre à une seule question, les gens devaient réfléchir à dix solutions. C'était dans les années 1960. On présentait aux gens certaines solutions en vue de remédier au problème des meurtres qui se commettent au Canada, notamment l'adoption de lois plus sévères sur la possession d'armes à feu, de meilleurs programmes pour les alcooliques et les toxicomanes, de meilleurs programmes d'éducation populaire pour les jeunes et ainsi de suite. On demandait aux personnes interrogées d'attribuer aux dix solutions un ordre de priorité, selon l'importance qu'elles leur accordaient comme moyen d'enrayer la perpétration de ces crimes. Dans ce type de sondage, la peine de mort ne vient qu'aux quatrième ou cinquième rangs, non pas au premier. Et encore là, les réponses demeurent une question d'émotivité, d'information et ainsi de suite. Je déclare donc très fermement que ce moyen ne convient pas pour traiter d'un dossier aussi complexe et aussi important.

Le député a dit que nous avons été nombreux à changer d'avis à propos du référendum après que le Parti québécois eut décidé de soumettre la question de l'indépendance du Québec à un référendum. Je suis député du Québec, et Québécois. Je n'ai jamais considéré qu'un référendum était le bon moyen de régler la question. Je l'ai jugé franchement mauvais. J'y ai vu une occasion de faire appel aux émotions plutôt qu'à la raison des habitants de la province. J'aurais de beaucoup préféré que l'on règle toute cette question dans le cadre de l'Assemblée nationale du Québec et dans celui du Parlement du Canada et non pas par voie référendaire, et je maintiens cette position aujourd'hui. Une fois que l'on eut décidé de procéder par référendum, il nous a bien sûr fallu nous engager dans le débat et nous avons vigoureusement défendu la thèse du non pour finir par remporter la victoire, mais ce n'était pas la façon dont nous préférons régler la question, pas la mienne en tout cas en tant que Québécois.